



Pour publication immédiate

Mont-Tremblant opte pour la Sûreté du Québec : une décision mûrement réfléchie

Mont-Tremblant, le 11 décembre 2019 – Après une analyse sérieuse et une réflexion approfondie, le Conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant a adopté, unanimement, une résolution qui demande à la ministre de la Sécurité publique, madame Geneviève Guilbault, l'autorisation d'abolir le Service de police municipale de la Ville de Mont-Tremblant lors d'une séance extraordinaire, le mercredi 11 décembre.

« C'est une décision qui a été difficile à prendre, nous avons pris tout le temps nécessaire de lire la totalité des lettres, des mémoires et des courriels envoyés par nos citoyens et citoyennes. Nous comprenons les inquiétudes de nos gens, mais je vous assure que l'offre de la Sûreté du Québec répondra à nos besoins réels et en temps réel. Je l'ai toujours dit, l'ensemble de nos policiers ont fait du bon travail, mais à un moment donné il faut agir en leader et prendre la bonne décision pour le bien commun. Il faut de l'ouverture pour faire progresser la Ville, » a expliqué le maire Luc Brisebois.

Lorsque la Ville de Mont-Tremblant a engagé ses discussions avec la Sûreté du Québec, elle a fait valoir ses besoins et ses particularités, notamment, en termes de sécurité, de services de proximité et de sa particularité d'être la 3^e destination touristique d'importance au Québec.

Dans l'analyse de l'offre de la Sûreté du Québec et dans ses réflexions, le Conseil d'agglomération s'est donc assuré que ses objectifs étaient atteints. L'offre clé en main de la Sûreté du Québec est définitivement avantageuse pour les citoyens, les citoyennes, les policiers, les villégiateurs ainsi que les visiteurs de notre belle et unique municipalité. Elle assure les services de proximité, la sécurité de la population, répond aux besoins spécifiques du territoire, offre de plus grandes ressources et une solide expertise de près de 150 ans.

La décision de demander à la ministre de la Sécurité publique d'abolir le Service de police municipale s'appuie sur plusieurs critères :

- La volonté de la Ville d'offrir à sa population des services modernes, bien équipés et organisés qui s'adapteront plus facilement à l'évolution du territoire et qui répondront aux besoins spécifiques de la Ville. Notons que le Service de police municipal a dû diminuer son offre de services pour limiter l'augmentation des coûts, parce qu'aujourd'hui, la masse salariale représente 88 % du budget de la police. Ce qui est très élevé en comparaison des autres corps policiers.
- La volonté de la Ville de maintenir à l'emploi les policiers actuels, en leur offrant un encadrement mieux adapté à leurs besoins.
- La volonté de la Ville d'agir de façon responsable et d'offrir des services efficaces et efficients dans l'intérêt supérieur de la Ville et surtout de ses citoyens et citoyennes : une économie de 10 M\$ sur cinq ans ne peut être négligée.
- La volonté de la Ville de cesser de faire payer les contribuables à cause du conflit qui persiste depuis plus de 12 ans entre les policiers et la Ville.



D'autres avantages

La Sûreté du Québec logera dans le même édifice qu'occupe actuellement le Service de police municipale, ce qui fait plaisir aux maires des municipalités situées au nord de la MRC des Laurentides. Le temps de réponse pour eux sera réduit.

Rappelons que la MRC des Laurentides sera scindée en deux et la partie nord (Brébeuf, Amherst, Barkmere, Huberdeau, Arundel, Montcalm, La Conception, Labelle, Lac-Tremblant-Nord, Mont-Tremblant et La Minerve) sera desservie à partir du poste auxiliaire de Mont-Tremblant.

Avec la Sûreté du Québec, l'ensemble du territoire nord de la MRC des Laurentides sera couvert et profitera de 2,2 policiers pour 1000 habitants. Ce qui est supérieur à la moyenne canadienne qui se chiffre à 1,85 policier pour 1000 habitants.

Finalement, tous les policiers municipaux admissibles seront intégrés au sein de la Sûreté du Québec où ils profiteront d'excellentes conditions de travail. Leur présence sur le territoire leur permettra de poursuivre leurs activités de bénévolat, non seulement pour les citoyens et citoyennes de Mont-Tremblant, mais aussi pour les autres municipalités qu'ils desserviront.

Le quart de travail d'un patrouilleur est de 12 h et, en 2018, durant ce quart de travail, le patrouilleur recevait en moyenne 2,3 appels et émettait 1,4 constat. De plus, après la prise des congés (sans compter les congés syndicaux), un policier de Mont-Tremblant travaille 1 558 h/année, soit 130 jours ou 10 jours par cycle de 28 jours.

La Ville rappelle que la décision finale du projet de remplacement du corps de police municipale reviendra à Mme Geneviève Guilbault, vice-première ministre du Québec et ministre de la Sécurité publique.

-30-

Source : Service des communications et des relations publiques
Ville de Mont-Tremblant
Téléphone : 819-681-6432
Adresse courriel : fleonard@villedemont-tremblant.qc.ca
Site Internet : villedemont-tremblant.qc.ca